

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU  
LUNDI 29 MARS 2021**

-----

L'an 2021, le 29 mars à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER.

Présents : Franck MODE, Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE, Frédéric DEFOSSÉ, Ludovic JANNETTA, Valérie PAYELLE, Didier PETIT, Jean-Guy PONSIN, Jean-Luc ROUSSINET, Aurélie RODEZ, Vanessa NOIZET.

Absents : Madame Sabine HUGUET.

Excusés : Madame Claire PHILIPPOT. Pouvoir à Vanessa NOIZET

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**PASSANT A L'ORDRE DU JOUR**

**PROPOSITION D'ACHAT D'UNE MAISON SITUÉE 2 RUE SAINT JEAN**

- Vu l'arrêté de péril n° 30-2020 en date du 02/11/2020 pour la maison situé 2 rue Saint Jean,
- Vu la mise en vente de cette maison située 2 rue Saint Jean à AMBONNAY,
- Vu l'état insalubre de ce bien,
- Vu l'estimation des domaines,
- Vu le manque de stationnement dans le village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de se porter acquéreur de ce bien et de proposer le prix de 15 000,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'achat.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE  
VALLÉE DE LA MARNE (CCGVM)**

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) à laquelle notre Commune est membre a décidé, lors de sa séance du 21 janvier dernier de procéder à la modification de ses statuts en vue :

- de compléter la compétence GEMAPI en ajoutant un alinéa relatif à l'élaboration et au suivi d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), travaux auxquels la CCGVM prend part au sein du SIABAVE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) ;
- d'actualiser la compétence Mobilité, compétence dont dispose déjà la CCGVM, mais qui mérite une écriture plus conforme aux évolutions législatives ;
- de « toiletter » d'autres dispositions : mise à jour des équipements touristiques d'intérêt communautaire ou encore article relatif à la composition du Conseil.

S'agissant d'une compétence nouvelle (SAGE) et d'une compétence déjà transférée (Mobilité), cette évolution statutaire ne donne pas lieu à un nouveau transfert de charges, et sera donc sans effet sur le montant de notre attribution de compensation.

Le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Il vous est donc proposé d'approuver les modifications des statuts de la CCGVM détaillées ci-après (*modifications précisées en italique*) :

Modifications :

***1.4. Organisation de la mobilité sur son ressort territorial***

***4.3.2 Participation à l'élaboration, au suivi et à l'animation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur tout ou partie du territoire intercommunal***

Sont d'intérêt communautaire :

- l'Office intercommunal de tourisme d'Hautvillers,
- la Halte nautique de Mareuil-sur-Aÿ,
- l'Aire de stationnement de camping-car de Mareuil-sur-Aÿ, de Mutigny, de *St-Imoges* et celles à venir
- *le Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne*

Le nombre de délégués siégeant au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne est fixé *selon les dispositions de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*.

### **Le Conseil Municipal,**

L'exposé du dossier entendu,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, modifiant notamment l'article L1231-1 du Code des Transports,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-17,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne,

Vu la délibération n°2021-03 du 21 janvier 2021 de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne portant modification de ses statuts, notifiée à l'ensemble des communes membres par courrier en date du 15 février 2021,

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne telle qu'elle vient d'être exposée.

### **AMÉNAGEMENT DE POINT DE VUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE OUBKIC**

Dans le cadre de sa compétence Tourisme telle que définie dans ses statuts, le CCGVM implante des ouvrages sur le domaine privé. Sur la base du Schéma de Développement Touristique réalisé en 2014, un plan d'action a été validé avec comme priorité, la volonté de mettre en valeur les paysages viticoles. Pour ce faire, il est créé le « Panoramic Tour » qui consiste à aménager et mettre en réseau différents points de vue sur le territoire intercommunal. Ces aménagements répondent à une mission de service public permettant à tout à chacun de mieux comprendre la particularité des paysages viticoles de Champagne (inscrit en 2015 au patrimoine mondial de l'UNESCO). Le mobilier d'interprétation permet à l'utilisateur de disposer de toutes les informations utiles pour décrypter le panorama qui s'offre à lui. En outre, chaque point de vue se démarque par un thème spécifique invitant l'utilisateur à vivre une expérience particulière en rapport avec le site.

La parcelle concernée par l'implantation du point de vue est :

« Le Bas Chienet » cadastrée AH 26.

L'exposé du dossier entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'implantation du point de vue par la CCGVM sur la parcelle cadastrée AH 26,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

### **VENTE DU LIVRE ""MUSARDISES GOURMANDES AMBONNAY"".**

Vu la réalisation et l'édition par la Commune du livre « MUSARDISES GOURMANDES AMBONNAY »

Vu la demande pour l'achat de ce livre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente de ce livre à 20.00 €

### **SUBVENTION PRÉVISIONNELLE ASSOCIATION LES COCCINELLES**

Afin de permettre à l'association « Les Coccinelles » d'assumer ses charges et tout particulièrement ses charges salariales,

Le Conseil Municipal décide de verser les 40 % d'acompte basé sur le montant de la subvention prévisionnelle, conformément à la convention signée, à savoir :

-40 % de 58 670,00 €, soit 23 468,00 €

Cette somme sera imputée au compte 6574.

Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à mandater le montant de cet acompte.

#### Questions diverses.

##### Mme Nathalie COUTIER :

-Le chemin des Bermonts va être refait en partenariat avec l'ASA

- Un devis va être demandé à ROUALET pour des terres que la commune envisage d'acquérir

-Une demande est faite par Véolia pour l'installation d'un émetteur servant au relevé des compteurs d'eau dans le clocher de l'église. Cette dernière étant classée, un autre emplacement doit être trouvé

-Compte rendu du conseil d'école : pour la prochaine rentrée 67 élèves en primaire et 38 en maternelle. Le souhait est émis pour la mise en place d'une activité échecs pour septembre 2021.

Les inscriptions commenceront à partir du 3 mai

-Réunion le 1<sup>er</sup> avril pour la présentation des projets pour la place Barancourt avec le cabinet OMNIS.

-Renouvellement de l'adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Cave de Champagne (UNESCO).

-Adhésion à la Fondation du Patrimoine

##### Mr Jean-Guy PONSIN

-Informe que deux poteaux en bois ont été démontés par une entreprise. Lors de la manœuvre 1 des poteaux est tombé sur les nouvelles installations.

-Le cahier technique concernant l'installation des panneaux photovoltaïques a été rendu, l'appel d'offre sera fait dans une quinzaine de jours.

-L'Association Foncière est propriétaire de petites portions de rues, il serait judicieux de prévoir un échange.

##### Mme Françoise MOREAU

A effectué une visite du cimetière

##### Mr Jean-Luc ROUSSINET

-Un point est fait sur la consommation d'eau du bâtiment multi activités

-Un rendez-vous va avoir lieu avec les services du SIEM pour un point sur l'éclairage public

##### Mr Franck MODE

-A l'étude les illuminations des entrées de village

-Point sur la tonte du terrain de foot

-Compte rendu est donné sur l'audit des Coccinelles.

##### Mme Aurélie RODEZ

-Les devis concernant la part des particuliers pour les entrées de propriétés sont en cours de distribution

-La manifestation prévue par la MJC en avril est reportée en 2022.

##### Mr Frédéric DESFOSSÉ

Le budget du parc a été voté.

##### Mme Valérie PAYELLE

-La vie locale manque de diversité pour les personnes seules ou âgées

-Demande est faite par le parc que soit mis un lien direct sur le site de la mairie

##### Mr Thierry CHARPENTIER

Presque tous les articles ont été reçus pour le flas

##### Mme Vanessa NOIZET

-Présente une maquette du nouveau Ambonnay utile